

**SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 MARS 2024**

**Table des matières**

|                                                                                                                                       | <b>Page</b> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant                                                                                                     | 2 - 3       |
| Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers | 4 - 5       |
| État des résultats                                                                                                                    | 6           |
| État de l'évolution de l'actif net                                                                                                    | 7           |
| État des flux de trésorerie                                                                                                           | 8           |
| Bilan                                                                                                                                 | 9           |
| Notes complémentaires                                                                                                                 | 10 - 16     |
| Renseignements complémentaires                                                                                                        | 17 - 18     |

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

Aux administrateurs de  
Syndicat des professeurs de l'État du Québec

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Syndicat des professeurs de l'État du Québec (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2024, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.



**Par Chantal Végiard, CPA auditrice**

Longueuil, le 5 juillet 2024

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                                            | 2024                     | 2023                       |
|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------|----------------------------|
| <b>Produits</b>                                                            |                          |                            |
| Cotisations et droits d'entrées                                            | 717 800 \$               | 454 162 \$                 |
| Ristournes                                                                 | <u>40</u>                | <u>56</u>                  |
|                                                                            | <u>717 840</u>           | <u>454 218</u>             |
| <b>Charges</b>                                                             |                          |                            |
| Honoraires (annexe A)                                                      | 416 259                  | 349 447                    |
| Conseils et congrès (annexe B)                                             | 20 556                   | 92 187                     |
| Comités (annexe C)                                                         | 18 019                   | 24 668                     |
| Frais de fonctionnement (annexe D)                                         | <u>109 683</u>           | <u>123 021</u>             |
|                                                                            | <u>564 517</u>           | <u>589 323</u>             |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges d'exploitation</b> | 153 323                  | (135 105)                  |
| <b>Autres produits (charges) (annexe E)</b>                                | <u>237 018</u>           | <u>(64 688)</u>            |
| <b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>                | <u><u>390 341</u></u> \$ | <u><u>(199 793)</u></u> \$ |

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                      |                           |                            | 2024                       | 2023                       |
|------------------------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
|                                                      | Fonds des immobilisations | Non affecté                | Total                      | Total                      |
| <b>Solde au début</b>                                | 23 590 \$                 | 1 679 373 \$               | 1 702 963 \$               | 1 902 756 \$               |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges | (5 370)                   | 395 711                    | 390 341                    | (199 793)                  |
| Investis en immobilisations                          | <u>1 964</u>              | <u>(1 964)</u>             | <u>-</u>                   | <u>-</u>                   |
| <b>Solde à la fin</b>                                | <u><u>20 184 \$</u></u>   | <u><u>2 073 120 \$</u></u> | <u><u>2 093 304 \$</u></u> | <u><u>1 702 963 \$</u></u> |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                                            | 2024              | 2023              |
|----------------------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Activités de fonctionnement</b>                                         |                   |                   |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges                       | 390 341 \$        | (199 793) \$      |
| Éléments n'affectant pas la trésorerie :                                   |                   |                   |
| Amortissement des immobilisations corporelles                              | 5 370             | 6 754             |
| Perte (gain) non matérialisée sur placements                               | <u>(139 660)</u>  | <u>192 480</u>    |
|                                                                            | 256 051           | (559)             |
| Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 7) | <u>22 013</u>     | <u>24 116</u>     |
| Rentrées de fonds nettes liées aux activités de fonctionnement             | <u>278 064</u>    | <u>23 557</u>     |
| <b>Activités d'investissement</b>                                          |                   |                   |
| Acquisition d'actifs incorporels                                           | (1 964)           | -                 |
| Produit de la cession des placements                                       | 394 296           | 1 051 516         |
| Gain matérialisé sur placements                                            | (53 045)          | (96 897)          |
| Acquisition de placements                                                  | <u>(574 342)</u>  | <u>(880 088)</u>  |
| Rentrées (sorties) de fonds nettes liées aux activités d'investissement    | <u>(235 055)</u>  | <u>74 531</u>     |
| <b>Activité de financement</b>                                             |                   |                   |
| Dû aux administrateurs, sans intérêt ni modalité de remboursement          | <u>1 136</u>      | <u>-</u>          |
| <b>Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>      | 44 145            | 98 088            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>                    | <u>182 812</u>    | <u>84 724</u>     |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>                    | <u>226 957 \$</u> | <u>182 812 \$</u> |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## BILAN

31 MARS 2024

|                                                                       | 2024                       | 2023                       |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Actif</b>                                                          |                            |                            |
| Actif à court terme                                                   |                            |                            |
| Encaisse                                                              | 226 957 \$                 | 182 812 \$                 |
| Débiteurs (note 3)                                                    | 39 090                     | 35 322                     |
| Frais payés d'avance                                                  | <u>956</u>                 | <u>499</u>                 |
|                                                                       | <u>267 003</u>             | <u>218 633</u>             |
| Placements à la juste valeur (note 4)                                 | 1 927 163                  | 1 554 412                  |
| Dépôt de garantie                                                     | 6 000                      | 6 000                      |
| Immobilisations corporelles (note 5)                                  | <u>20 184</u>              | <u>23 590</u>              |
|                                                                       | <u>1 953 347</u>           | <u>1 584 002</u>           |
|                                                                       | <u><u>2 220 350</u></u> \$ | <u><u>1 802 635</u></u> \$ |
| <b>Passif</b>                                                         |                            |                            |
| Passif à court terme                                                  |                            |                            |
| Créditeurs (note 6)                                                   | 121 289 \$                 | 95 051 \$                  |
| Dû aux administrateurs sans intérêt avec modalité de<br>remboursement | <u>5 757</u>               | <u>4 621</u>               |
|                                                                       | <u>127 046</u>             | <u>99 672</u>              |
| <b>Actif net</b>                                                      |                            |                            |
| Investis en immobilisations                                           | 20 184                     | 23 590                     |
| Non affecté                                                           | <u>2 073 120</u>           | <u>1 679 373</u>           |
|                                                                       | <u>2 093 304</u>           | <u>1 702 963</u>           |
|                                                                       | <u><u>2 220 350</u></u> \$ | <u><u>1 802 635</u></u> \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil d'administration,

Jean Vallières, administrateur  
Jean Vallières (Jul 8, 2024 16:49 EDT)

\_\_\_\_\_, administrateur



## 1. Statut et nature des activités

Le Syndicat des Professeurs de l'État du Québec est une association de salariés constituée le 8 septembre 1965 en vertu de l'arrêté au conseil numéro 1735, dont la mission est l'étude, la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques et sociaux de ses membres. De même, il vise la promotion de la condition enseignante et la création d'émulations motivant la prestation d'enseignement. Le syndicat est exonéré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## 2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Comptabilisation des produits

#### *Comptabilisation des produits*

Les produits sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord, que le prix de vente est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement certain. Les produits tirés de la vente sont comptabilisés lorsque les produits sont livrés aux clients, c'est-à-dire que le titre de propriété est transféré aux clients.

#### *Comptabilisation des cotisations et droits d'entrées*

Les cotisations et droits d'entrées sont constatés à titre de produits lorsque les journées sont travaillées.

#### *Ristournes*

Les ristournes sont comptabilisées sur une base de caisse.

#### *Placements*

Les revenus de placement comprennent les revenus de dividendes et d'intérêts, les gains et pertes de placement réalisés lors de la vente des placements évalués au coût après amortissement, ainsi que les gains et pertes non matérialisés sur les placements évalués en juste valeur.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé alors que les produits de dividendes sont constatés à la date de déclaration. Les gains sur les placements sont constatés au moment où ils se produisent.

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et les taux indiqués ci-dessous :

|                       | <b>Taux</b> |
|-----------------------|-------------|
| Équipement            | 20 %        |
| Matériel informatique | 30 %        |

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les immobilisations corporelles sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**Conversion des opérations et éléments libellés en monnaies étrangères**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## 2. Principales méthodes comptables (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

#### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

### **Comptabilité de l'actif net**

L'actif net investi en immobilisations présente les actifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations.

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

**2. Principales méthodes comptables (suite)****Comptabilité de l'actif net (suite)**

L'actif net non affecté rend compte des activités du syndicat en matière de prestation de services et d'administration et présente les ressources non affectées.

**3. Débiteurs**

|                        | <b>2024</b>      | <b>2023</b>      |
|------------------------|------------------|------------------|
| Cotisations à recevoir | <u>39 090 \$</u> | <u>35 322 \$</u> |

**4. Placements à la juste valeur**

|                                    | <b>2024</b>         | <b>2023</b>         |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Titres de participation et actions | 886 584 \$          | 819 958 \$          |
| Titres et fonds à revenu fixe      | 907 201             | 612 719             |
| Autres actifs                      | <u>133 378</u>      | <u>121 735</u>      |
|                                    | <u>1 927 163 \$</u> | <u>1 554 412 \$</u> |

**5. Immobilisations corporelles**

|                       | <b>2024</b>      |                             | <b>2023</b>         |                     |
|-----------------------|------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
|                       | <b>Coût</b>      | <b>Amortissement cumulé</b> | <b>Valeur nette</b> | <b>Valeur nette</b> |
| Équipement            | 57 357 \$        | 43 333 \$                   | 14 024 \$           | 17 531 \$           |
| Matériel informatique | <u>15 190</u>    | <u>9 030</u>                | <u>6 160</u>        | <u>6 059</u>        |
|                       | <u>72 547 \$</u> | <u>52 363 \$</u>            | <u>20 184 \$</u>    | <u>23 590 \$</u>    |

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

**6. Créditeurs**

|                                      | 2024              | 2023             |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|
| Comptes fournisseurs et frais courus | 119 123 \$        | 93 495 \$        |
| Retenues à la source                 | 419               | 160              |
| Salaires courus à payer              | <u>1 747</u>      | <u>1 396</u>     |
|                                      | <u>121 289 \$</u> | <u>95 051 \$</u> |

**7. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

|                                                                    | 2024             | 2023             |
|--------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| Débiteurs                                                          | (3 768) \$       | 2 137 \$         |
| Frais payés d'avance                                               | (457)            | 1 000            |
| Créditeurs                                                         | 26 238           | 18 356           |
| Dû aux administrateurs sans intérêt avec modalité de remboursement | <u>-</u>         | <u>2 623</u>     |
|                                                                    | <u>22 013 \$</u> | <u>24 116 \$</u> |

**8. Opérations entre apparentés**

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'organisme avec des apparentés au cours de l'exercice :

|                          | 2024      | 2023      |
|--------------------------|-----------|-----------|
| <b>Honoraires</b>        |           |           |
| Allocations forfaitaires | 18 000 \$ | 16 000 \$ |

La totalité de l'allocation forfaitaire a été versée à la présidence du syndicat. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

|                        | 2024     | 2023     |
|------------------------|----------|----------|
| Dû aux administrateurs | 5 757 \$ | 4 621 \$ |

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

**9. Instruments financiers****Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2024 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié à ses débiteurs.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses membres et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

**Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

L'organisme réalise des ventes et effectue des achats en lien avec ses placements en monnaies étrangères. Par conséquent, certains éléments d'actifs sont exposés aux fluctuations des devises. Au 31 mars 2024, les actifs libellés en monnaies étrangères et convertis en dollars canadiens, sont les suivants :

|                                 | 2024                           |                            | 2023                           |                            |
|---------------------------------|--------------------------------|----------------------------|--------------------------------|----------------------------|
|                                 | Dollars<br>américains<br>\$ US | Dollars<br>canadiens<br>\$ | Dollars<br>américains<br>\$ US | Dollars<br>canadiens<br>\$ |
| Encaisse                        | 1 003                          | 1 362                      | 122                            | 153                        |
| Placements à la juste<br>valeur | 182 908                        | 248 279                    | 167 486                        | 226 577                    |

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2024

---

**9. Instruments financiers (suite)****Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change, que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est principalement exposé au risque de prix autre en raison des placements dans des actions cotées en bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**10. Engagement contractuel**

L'engagement pris par l'organisme en vertu d'un bail totalise 147 241 \$ et les versements au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

|      |                          |
|------|--------------------------|
| 2025 | 56 692 \$                |
| 2026 | 57 189                   |
| 2027 | <u>33 360</u>            |
|      | <u><u>147 241</u></u> \$ |

**11. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2023 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2024.

## SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC

## RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024

|                                                           | 2024              | 2023              |
|-----------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Annexe A - Honoraires</b>                              |                   |                   |
| Allocations forfaitaires                                  | 18 000 \$         | 16 000 \$         |
| Arbitrages                                                | 8 509             | 4 294             |
| Honoraires juridiques                                     | 85 093            | 60 098            |
| Libérations pour activités syndicales de l'agent de grief | 48 698            | 39 052            |
| Libérations pour activités syndicales du président        | 110 316           | 102 846           |
| Libérations pour activités syndicales officiers           | 39 243            | 27 304            |
| Promotions et représentations                             | 13 181            | 12 641            |
| Salaires et avantages sociaux                             | <u>93 219</u>     | <u>87 212</u>     |
|                                                           | <u>416 259 \$</u> | <u>349 447 \$</u> |
| <b>Annexe B - Conseils et congrès</b>                     |                   |                   |
| Bureau S.P.E.Q.                                           | 14 418 \$         | 17 787 \$         |
| Conseil des réseaux et congrès                            | -                 | 63 884            |
| Conseil réseau - CMADQ                                    | 2 150             | 1 000             |
| Conseil réseau - MIFI                                     | 350               | 600               |
| Ristournes aux sections locales                           | <u>3 638</u>      | <u>8 916</u>      |
|                                                           | <u>20 556 \$</u>  | <u>92 187 \$</u>  |
| <b>Annexe C - Comités</b>                                 |                   |                   |
| Ad Hoc                                                    | - \$              | 341 \$            |
| Assurances                                                | 359               | -                 |
| CMADQ (Culture)                                           | -                 | 3 207             |
| Comité de relation de travail (CMMRP)                     | 1 611             | 3 214             |
| Conseil exécutif                                          | 5 111             | 4 363             |
| Griefs                                                    | 5 448             | 4 403             |
| MIFI (Immigration)                                        | 195               | 478               |
| Négociations                                              | 5 151             | 8 598             |
| Surveillance des finances                                 | <u>144</u>        | <u>64</u>         |
|                                                           | <u>18 019 \$</u>  | <u>24 668 \$</u>  |

**SYNDICAT DES PROFESSEURS DE L'ÉTAT DU QUÉBEC**  
**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

---

|                                                  | 2024              | 2023              |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Annexe D - Frais de fonctionnement</b>        |                   |                   |
| Assurances                                       | 1 201 \$          | 1 198 \$          |
| Expédition                                       | 180               | 161               |
| Formation                                        | 756               | -                 |
| Frais bancaires                                  | 449               | 810               |
| Frais de vérification                            | 9 543             | 9 198             |
| Honoraires professionnels                        | 2 300             | 14 857            |
| Loyer                                            | 58 538            | 59 737            |
| Papeterie, informatique et fournitures de bureau | 17 073            | 16 258            |
| Secrétariat                                      | 928               | 918               |
| Télécommunications                               | 13 345            | 13 130            |
| Amortissement des immobilisations corporelles    | <u>5 370</u>      | <u>6 754</u>      |
|                                                  | <u>109 683 \$</u> | <u>123 021 \$</u> |

**Annexe E - Autres produits (charges)**

|                                            |                   |                    |
|--------------------------------------------|-------------------|--------------------|
| Gain sur cession de placements             | 53 045 \$         | 96 897 \$          |
| Dividendes et autres revenus de placements | 64 968            | 51 083             |
| Gain (perte) non matérialisé               | 139 660           | (192 480)          |
| Frais de courtage                          | <u>(20 655)</u>   | <u>(20 188)</u>    |
|                                            | <u>237 018 \$</u> | <u>(64 688) \$</u> |